

MAIRIE

DE

BREIL-SUR-ROYA

ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

OBJET :

V/Réf. :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf. :

Séance du 12 septembre 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 12 septembre 2013 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Paul REY, Mr Henri SOFFLICH (A : 17H30), Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mr Michel MASSEGLIA, Mr Abdel DJEROUROU donne pouvoir à Mr Joseph REY, Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mme Josiane VACCARI, Mme Cécile BACHET donne pouvoir à Mr Paul REY, Mr Alain RAVIOLA donne pouvoir à Mr Gentil DOMESOR, Mme Claire ROSTAGNI donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA.

Secrétaire de Séance : Mr Paul REY

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

25 juin 2013	:	Convention de location d'un appartement sis au 1^{er} étage de l'école primaire Jean Moulin à Mme SCALESSE Laure Professeur des écoles Loyer : 400,00€ toutes charges comprises Durée : Prend effet au 01 ^{er} juillet 2013 pour se terminer au 30 juin 2014
--------------	---	--

20 janvier 2013	: Avenant à la convention de location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers à Mr MASSEGLIA Gérard agent communal Loyer : 300,00€/mois charges comprises Durée : La location est consentie pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 01^{er} janvier 2013
09 septembre 2013	: Contrat de prêt de 215.000€ travaux prêt relais subvention pour travaux de mise en sécurité d'un immeuble suite aux désordres géologiques du village auprès du Crédit Agricole Montant : 215.000,00€ Durée : 2 ans Périodicité : Trimestrielle Taux fixe : 2.6100% Durée différée d'amortissement : 21 mois 7 Echéances de 1.402,88€ (intérêts) et 1 Echéance de 216.402,88€ (capital et intérêts) Les intérêts sont payables à terme échu Date de versement des fonds : avant le 18/10/2013 Jour d'échéance retenu, le : 20

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2013.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2013 a été **Approuvé à l'Unanimité** des membres présents.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Décisions Modificatives Budgétaires (pièces jointes) :

- Budget Commune
- Budget Eau & Assainissement
- Budget Crèche

Approuvé à l'Unanimité

2 - Subventions à la coopérative scolaire de l'école Maternelle et de l'école Primaire pour achat de fournitures scolaires – Année scolaire 2013/2014

Monsieur le Maire propose, sur présentation par Mme Marie Lou ALLAVENA, la participation de la Commune au titre des fournitures scolaires pour un montant de 40,00€ par enfant pour l'école Maternelle et l'école Primaire pour l'année 2013/2014.

Ces fonds seront virés sur les comptes respectifs de la coopérative scolaire.

Approuvé à l'Unanimité

3 - Travaux en régie : Tarifs Branchements eau potable & Assainissement

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, propose une actualisation complémentaire, soit :

I - COFFRET ENCASTRE FACADE (branchement eau potable) :

La régie de l'eau propose un forfait supplémentaire de 300 € HT pour l'insertion en façade du coffret compteur pré-équipé, conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint en annexe.

II - COFFRET OU REGARD DOUBLE COMPTEUR (branchement eau potable) :

La régie de l'eau propose un forfait supplémentaire de 200 € HT pour la mise en place d'un coffret ou regard compteur pré-équipé pour 2 compteurs, conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint en annexe.

III - TRAVAUX SUR DEPARTEMENTALE (branchement eau potable ou eaux usées)

La régie de l'eau propose un forfait supplémentaire de 500 € HT pour les travaux de branchement eau potable ou assainissement effectués sur une départementale (celui-ci sera facturé une seule fois dans le cas d'un branchement eau potable ET assainissement), conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint en annexe

IV - DECOTE :

Il est précisé de même que dans le cas de la tranchée commune (branchements eau potable et assainissement utilisant une tranchée commune), le branchement eaux usées accède à une décote de 50%, au-delà du premier mètre linéaire.

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, précise qu'il faut que lors d'un prochain Conseil Municipal soit voté un règlement sur le service de l'Eau & de l'Assainissement.

Approuvé à l'Unanimité

4 - Subventions aux Associations - « 2^{ème} liste »

Monsieur Gentil DOMESOR Conseiller Municipal, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

-	CERCOLO	200,00€	Approuvé, 2 abstentions
-	L'ECHO DU LAC	1.000,00€	Approuvé

Monsieur Georges POMAREDE Adjoint, fait part de la création d'une nouvelle association, soit la M.A.C.A avec inauguration prévue le 20 septembre 2013 sous le chapiteau.

5 - Versement de subventions pour ravalement de façades

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose aux membres du Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

•	<u>Copropriété</u> : NICOLLE Christian PALLANCA Joseph	Rue du Château Hameau de Piene Haute	06540 Breil
•	<u>Copropriété</u> : NICOLLE Christian SPUGNIGNI/COTTA APROSIO Robert	Rue du Château Hameau de Piene-Haute	06540 Breil

Approuvé, 1 abstention pour le 1^{er} dossier

6 Projet d'établissement de la Maison des Bambins

Madame Marie-Lou ALLAVENA adjointe, présente aux membres du Conseil le projet d'établissement de la Crèche « La Maison des Bambins qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.breil-sur-roya.fr et demande d'approuver le règlement.

Approuvé à l'Unanimité

7 Modification au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs répondant à des revalorisations de carrières.

Approuvé à l'Unanimité

8 - Motion de soutien à la ligne ferroviaire NICE-BREIL-CUNEO

La C.A.R.F a été sollicitée par certaines communes de la vallée de la Roya afin de prendre une Motion de soutien à la ligne ferroviaire de la vallée de la Roya.

Elle demande à la commune de Breil sur Roya de s'associer à cette Motion en utilisant les arguments suivants :

Cette ligne de chemin de fer contribue au développement économique et touristique de la Roya, à la cohérence territoriale des 15 communes de la C.A.R.F et de la Roya qui constituent, ainsi reliées, un bassin de vie et d'emploi. Le lien ferroviaire permet de conserver proches le haut pays situé en zone montagneuse et le littoral.

Le SCOT, porte une attention particulière au renforcement de cette ligne qui permet une desserte améliorée de la partie nord du territoire, secteur de développement important. Cette ligne favorise également l'attractivité résidentielle et le développement socio-économique qui à son tour génère des flux (voyageurs et fret) tant pour les motifs réguliers (déplacement pendulaires pour le travail ou l'école) que pour les motifs plus aléatoires (déplacements touristiques, déplacements des poids lourds).

L'abandon de l'exploitation porterait un coup aux communications entre la vallée de la Roya et Menton ou Nice qui devraient alors se reporter sur la route, ce qui serait contradictoire avec les orientations du SCOT relatives à la lutte contre l'inflation automobile ainsi que les objectifs nationaux de réduction des rejets de gaz carbonique et de particules fines.

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil de bien vouloir adopter la motion de soutien demandant le maintien de l'exploitation de la partie française de la ligne ferroviaire NICE-BREIL-CUNEO.

Approuvé à l'Unanimité

9 - Donation d'un local cadastré Section E - n° 419, d'une surface de 49 m2 situé rue du Collet

Monsieur Michel BERTOCHI, propose la donation à la commune de Breil sur Roya pour l'euro symbolique, d'un local situé rue Pasteur cadastré Section E - n°419, d'une surface de 49 m2 situé rue du Collet.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'accepter cette donation à l'euro symbolique.

Approuvé à l'Unanimité

10 - Institution d'une taxe de séjour au réel

Suite à une forte demande des professionnels du tourisme, **Monsieur le Maire** propose l'institution d'une taxe de séjour au réel qui correspond dans le contexte économique actuel à plus d'équité.

Approuvé à l'Unanimité

11 - Biens sans maître

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble 74, rue de Turin, cadastré parcelle Section E - n° 451, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du Code Général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'appliquer ce droit en vue de récupérer le bien qui sera intégré dans le domaine communal.

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint informe le Conseil qu'une cartographie des propriétés vacantes, est actuellement étudiée par la SAFER en vue de relancer ce marché immobilier et de répertorier les biens vacants sans maître pouvant être récupérés par la commune.

Questions Diverses :

•Règlement Cantine-Garderie

Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe, propose une actualisation du règlement de la Cantine et de la Garderie pour répondre à la demande des Parents, sous condition d'acceptation du règlement intérieur et d'une scolarisation dans les écoles de la commune, à compter de leur date d'anniversaire de 3 ans.

De plus, des bénévoles pourront accompagner à la Cantine les enfants handicapés temporairement après agrément de la commission scolaire avec l'accord express du Principal du Collège qui a été consulté à ce sujet.

Approuvé à l'Unanimité

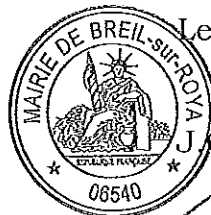
•Demande d'autorisation cueillette

Monsieur Tony DURERO, demande une autorisation de cueillette des oliviers des terrains communaux quartier de la Madone, dans le cadre de la contrepartie d'une jouissance octroyée à la commune à titre gratuit sur une portion de parcelle sis au droit de sa propriété.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'autorisation de cueillette des olives sur 3 ans, incluant l'entretien des parcelles et reconductible par tacite reconduction.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Joseph GHILARDI** Maire, lève la séance à 19H00.



Le Maire,

J. GHILARDI